

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1614

Buchbesprechung: Oeuvres [Nicolas Bouvier]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les usages du ciel: Bouvier, Cendrars

La publication récente d'un choix de textes de l'auteur genevois, malgré quelques lacunes éditoriales, renouvelle le plaisir de leur lecture.

Six ans après la mort de Nicolas Bouvier (voir l'hommage de *DP* n° 1333, 26 février 1998) paraissent ses *Œuvres*. Nicolas Bouvier a dû patienter longtemps pour bénéficier de la mode littéraire: son premier récit de voyage, *Trois textes de Nicolas Bouvier*, illustré déjà par Thierry Vernet, paraît en 1951 chez Kündig à Genève. *L'Usage du monde* sort en 1963 à compte d'auteur, et ce n'est que *Le Poisson-scorpion* (1981) qui donnera à Bouvier la reconnaissance d'«écrivain» à part entière et non seulement de journaliste-voyageur-iconographe.

Ce volume rassemble un choix de ses textes les plus importants, parmi lesquels il faut signa-

ler un ouvrage moins connu, mais essentiel par l'ampleur de son parcours biographique: les entretiens exceptionnels de *Routes et déroutes* (1992). L'unique recueil de poèmes, *Le Dehors et le Dedans* (1982), vaut le détour par sa profondeur et sa gaieté désespérée. Mentionnons aussi plusieurs textes peu connus et jamais réunis en volume, parmi les premiers articles de presse du jeune voyageur dans *Le Courrier* ou *La Tribune de Genève*, en 1950, et *La Descente de l'Inde*, inédit et propos radiophoniques qui font la transition entre l'itinéraire de *L'Usage du monde* et l'évocation d'un Ceylan maléfique dans *Le Poisson-scorpion*. L'ensemble est illustré de nombreuses photos inédites, de cartes, de

dessins, dans une typographie très réussie à laquelle Quarto nous a habitués.

Bouvier disait à qui voulait l'entendre qu'il n'était guère satisfait de l'attitude de Gallimard à son égard. Ironie du sort, c'est dans cette maison que sont réunies ses *Œuvres*. Il a fallu pour cela la vogue actuelle des récits de voyage et l'intervention énergique de Suisses influents à Paris (Antoine Jaccottet, fils de Philippe, dirige la collection Quarto; Pierre Starobinski, le fils de Jean, a contribué à l'édition, etc.). C'est d'ailleurs la seule faiblesse de ce beau volume que d'être conçu par les proches de l'auteur, dans une atmosphère d'adhésion légendaire. Certes, le volume regorge d'émotion, mais les principes en sont discutables. Pourquoi certains ouvrages sont-ils exclus des *Œuvres* ou taillés en extraits? Un recueil de ce type peut-il se passer d'une bibliographie détaillée? Pourquoi la chronologie «Vie et œuvre» est-elle si sommaire? Quel dommage! Mais ne boudons pas notre plaisir...

Jérôme Meizoz

Vient de paraître

Christine Le Quellec Cottier, *Devenir Cendrars. Les années d'apprentissage*. Paris, Champion, Cahiers Blaise Cendrars 8, 2004, 323 p.

Un ouvrage important, issu d'une thèse universitaire, sur les années d'apprentissage de Blaise Cendrars, l'influence de la culture germanique dans sa formation (Sausser lisait et écrivait l'allemand!), le choix de son pseudonyme en 1912, la genèse des premiers textes de *Pâques à New York à Moravagine*. Enfin, la constitution progressive de la posture d'écrivain «bourlingueur», français de nationalité et de cœur, tournant comme un écureuil «dans la cage des méridiens».

Nicolas Bouvier, *Œuvres*, édition établie par Eliane Bouvier avec la coll. de Pierre Starobinski. Paris, Gallimard, coll. Quarto, 2004, 1420 p. illustrées.

Politique culturelle

L'engagement poétique selon Adolf Muschg

Lors de la Foire du Livre de Francfort en 1998, Flavio Cotti, alors président de la Confédération, appelle les créateurs à s'engager, à affirmer leur présence dans la société. Voici la réaction d'Adolf Muschg, écrivain suisse dans la tradition morale de Frisch et Dürrenmatt, parue dans la revue *Feuxcroisés* (n° 2, 2000), traduite par Marion Graf.

Je n'ai pas la moindre envie de me demander, maintenant, jus-

qu'ou M. Cotti aurait été prêt à honorer l'engagement qu'il réclame. (...) A cela, on ne peut que répondre: merci bien, Monsieur le Président, merci de votre bonne volonté, nous repasserons quand nous aurons besoin de quelque chose. Nous vivrons peut-être mieux grâce à votre déclaration. Peut-être même littéralement, car elle pourrait vouloir dire que vous attribuez quelques millions de plus à Pro Helvetia - c'est ça, le langage qui

compte, c'est là que vous pourriez vraiment faire quelque chose. Mais votre déclaration n'aide personne à écrire ne serait-ce qu'une seule phrase, personne. L'art, c'est le contraire des bonnes intentions. L'invitation de Cotti peut partir d'une bonne intention - et c'est bien qu'elle existe. Mais l'artiste doit savoir qu'elle n'a rien à voir avec son travail. Rien. Il doit être autre. La sentence de Ludwig Hohl, qui fait partie du titre

d'un de ses livres, que «presque tout est autre», est en fait la seule poétique vraiment efficace, politiquement parlant. Le politicien doit savoir que rien ne se fait pour son édification. Rien ne se fait non plus pour une meilleure construction de la nation. L'artiste peut parfaitement s'engager en tant que citoyen. Mais ce qu'il fait n'a pas le droit de porter une étiquette. S'il en porte une, c'est qu'il est déjà classé. ■